

ÉDITION 2024 - 2025

Livret de rentrée

ÉCOLE MATERNELLE DU BOIS D'AMOUR-ERMITAGE • ÉCOLE MATERNELLE IRMA JOUENNE
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE L'ERMITAGE • ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE IRMA JOUENNE



Saint-Benoît



une ville-jardin *extraordinaire!*

www.ville-saint-benoit.fr





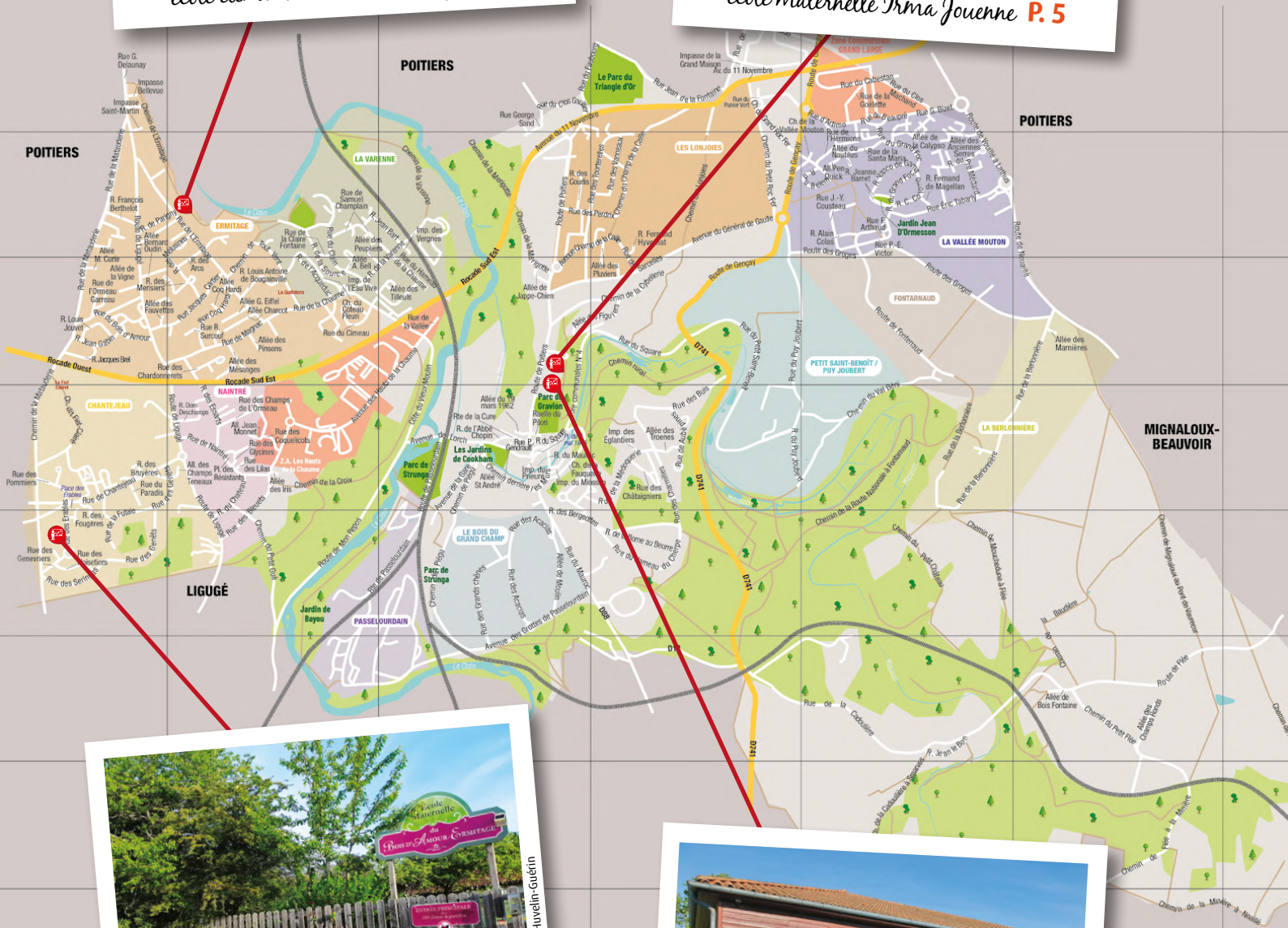
© Anais Fonsin

école élémentaire de l'Ermitage **P.7**



© Sophie Bordes

école maternelle Irma Jouenne **P.5**



© Laurence Huvelin-Guétin

école maternelle
du Bois d'Amour-Ermitage **P.6**



© Anais Fonsin

école élémentaire Irma Jouenne **P.8**

Trajets des bus scolaires

Retrouvez tous les plans des trajets des bus scolaires : **page 14**

L'édito



Enfin le retour du cartable

« Pendant que tu étais
Sur la plage cet été
Ou bien dans la forêt
As-tu imaginé
Que ton cartable rêvait
Il rêvait d'avalir
Des crayons, des cahiers
Et de retourner à l'école. »

La Municipalité mène des travaux de
géothermie dans l'école maternelle
du Bois d'Amour et procède à la
transformation du restaurant scolaire de
l'Ermitage en self.

Bonne rentrée et
bonne année scolaire à tous !

Merci aux enseignants et
au personnel communal.

Bernard Peterlongo
Maire de Saint-Benoît

Sommaire

Situation géographique des quatre écoles communales	2
L'édito	3
Écoles : qui fait quoi ?	4
- L'Éducation nationale	
- La Mairie	
Qui est responsable de mon enfant, à quel moment ?	4
École maternelle Irma Jouenne	5
École maternelle du Bois d'Amour-Ermitage	6
École élémentaire de l'Ermitage	7
École élémentaire Irma Jouenne	8
Que fait-on durant la pause méridienne ? Activités extra-scolaires	9
Services périscolaires	10-11
- Services de garderies et de restauration périscolaires	
- Le service minimum en cas de grève	
- Les agents territoriaux (ATSEM)	
- Investissement et frais de fonctionnement	
Et avant 3 ans ?	12
Bibliothèque Municipale	13
Transports scolaires et plans des trajets	14
Infrastructures culturelles et sportives	15
120 associations à votre service	16
Calendrier scolaire	16

Livret d'informations pratiques élaboré
par la Mairie de Saint-Benoît

Illustrations : Laurent Audouin

Crédit photos : Ben Jayal, Anais Fonsin, Daniel Brun,
Laurence Huvelin-Guérin, Sophie Bordes, Alexandra Lecointre,
Xavier Favreau, Priscille Ritaine, Audrey Liger, Rachelle Figueroa,
Aurélien Meader, Sébastien Laval, Franck Lochon, Élisabeth Sarrazin,
A.N.C.R.E, Mairie de Saint-Benoît, Freepik, Adobe Stock

Plan de Saint-Benoît : Edi Public

Conception : Agence Chat Noir

Imprimerie : MÉGATOP - Naintré



TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Mairie - 11 rue Paul Gauvin - BP 11 - 86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00 - Fax. 05 49 37 44 01
www.ville-saint-benoit.fr



Adjointe aux affaires scolaires et
périscolaires, jeunesse et A.N.C.R.E
Isabelle Bouchet-Nuer

Écoles : qui fait quoi ?

L'Éducation nationale

La commune et les services de l'Éducation nationale travaillent en étroite collaboration. L'Éducation nationale assure le suivi pédagogique des enfants, elle nomme et rémunère les enseignants. Le responsable hiérarchique des enseignants compétent pour toutes les questions pédagogiques est l'inspecteur de l'Éducation nationale. Placé sous l'autorité du DASEN (Directeur Académique de l'Éducation nationale), il est l'interlocuteur du maire.

www.ia86.ac-poitiers.fr

Les directrices et directeurs veillent au bon fonctionnement de l'école dont ils ont la responsabilité.
Ils assurent aussi leur rôle d'enseignant et bénéficient d'une décharge pour effectuer les tâches administratives.

Les Conseils d'école

Instance de concertation, le Conseil d'école, présidé par le Directeur ou la Directrice (composé des enseignants, du maire, de l'adjointe aux affaires scolaires, des représentants de l'Éducation nationale et des parents élus) se réunit une fois par trimestre. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et gère toutes questions relatives à la vie de l'école.

La Commission municipale des affaires scolaires

La Commission municipale, présidée par madame Isabelle Bouchet-Nuer, Adjointe aux affaires scolaires, étudie les propositions budgétaires des Directeurs et Directrices des écoles, prépare le budget qui est ensuite proposé au Conseil Municipal. Elle traite aussi toutes les questions relatives aux affaires scolaires (fonctionnement, inscriptions, dérogations...) et périscolaires (restauration scolaire, garderies, ramassage scolaire...).

Les membres de la Commission :

Bernard Peterlongo	Agnès Faugeron
Isabelle Bouchet-Nuer	Françoise Jaouen
Judickaël Boué	Bernard Pouit
Geneviève Branger	Joëlle Tobelem



© Anais Fonsin

Les services de la Mairie vous accueillent :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

11 rue Paul Gauvin - BP 11 - 86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00

contact@saintbenoit86.fr ou accueil@saintbenoit86.fr
Site web : www.ville-saint-benoit.fr



Qui est responsable de mon enfant, à quel moment ?

- **Lors de l'accueil en garderie le matin avant la classe, durant la pause méridienne et le soir en garderie après la classe :** le responsable du site, membre du personnel municipal.
- **Durant la classe et les récréations du matin et de l'après-midi :**
 - les enseignants et/ou directeurs d'école,
 - membres de l'Éducation nationale.
- **Pendant le transport scolaire :**
 - **pour les maternelles :** le personnel communal qui les prend en charge dès la montée dans le bus,
 - **pour les enfants d'élémentaires :** les parents jusqu'à leur prise en charge par les enseignants.



Directrice
Élisabeth Sarrazin

École maternelle Irma Jouenne

L'école accueille 4 classes avec un effectif prévu cette année d'environ 90 élèves.



Il y a **4 classes** dans l'école. Chaque classe est à **triple niveau**, c'est-à-dire qu'il y a des enfants de Petite section, Moyenne section et de Grande section dans une même classe. Cela permet aux plus petits d'être rassurés par des camarades plus expérimentés et aux plus grands de jouer le rôle de tuteur, ce qui leur donne le goût des responsabilités et renforce l'estime de soi. Ce dispositif multi-âges favorise les apprentissages grâce à la richesse des interactions. Il permet également à chaque enfant d'évoluer à son rythme.

Chaque classe est équipée d'un tableau numérique interactif, d'ordinateurs et d'une tablette. L'école dispose par ailleurs d'une bibliothèque, d'une salle de motricité et d'un dortoir.

Nous menons un projet « classe dehors » à l'année qui permet aux enfants d'explorer leur rapport à la nature, d'expérimenter par la mise en jeu de leur corps, de leurs sens et d'enrichir leurs relations aux autres. Un espace dédié dans le parc du Gravion a été aménagé à la demande des enseignantes. De plus, des randonnées sont organisées tout au long de l'année. D'autres activités sont menées dans la cour : jardinage, activités motrices, jeux d'écoute et présentation d'histoire.

Nous sollicitons aussi des intervenants extérieurs à l'école pour mener différentes activités : marionnettes, argile, danse, ...

Parallèlement d'autres projets pédagogiques en lien avec l'extérieur sont menés : rencontres sportives, participation au festival photographique de la ville, à l'exposition artistique éphémère « la Grande Lessive », sortie au parc zoologique du bois de Saint Pierre, visite de jardin privé, ...

Nous avons accès, pour la motricité, au gymnase du Gravion à proximité de l'école.

Un service de **bus scolaire** dessert l'école.

Pour la **restauration scolaire**, une salle est réservée aux enfants de l'école maternelle qui sont pris en charge par le personnel municipal.

Une **garderie**, dans les locaux de l'école maternelle, est mise en place pour les enfants avant et après la classe.



© Élisabeth Sarrazin

52 route de Poitiers
05 49 88 41 56
ce.0861062m@ac-poitiers.fr



© Élisabeth Sarrazin



© Élisabeth Sarrazin

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h

Mercredi : de 8 h 45 à 11 h 45

Accueil des enfants à partir de 8 h 35

SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE

De 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h à 18 h 30

Responsable : Nadia Dagneaux

05 49 88 41 56 / 06 07 43 46 79

RESTAURATION :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 11 h 45 à 13 h 35

Mercredi : 11 h 45 - 12 h 45 - 13 h 30

TRANSPORT SCOLAIRE

Ce transport est ouvert aux enfants avec une accompagnatrice.

Desserte quotidienne aller et retour (les arrêts sont consultables sur le site internet de la Ville).

- Le matin, départ à 8 h 00 de l'arrêt George Sand et arrivée à 8 h 32 à l'école Irma Jouenne.
- Le soir, départ de l'école à 16 h 10 et arrivée à 16 h 45 à l'arrêt George Sand.
- Le mercredi midi, départ à 11 h 55 et arrivée à 12 h 35 à l'arrêt George Sand.



Décharge de direction le vendredi.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Julien Dombre, Président : apeirmajouenne@gmail.com - 06 78 14 64 59



Directrice
Laurence Huvelin-Guérin

Directrice par intérim
Louise Renaud

École maternelle du Bois d'Amour-Ermitage

L'école accueille 1 classe de PS et 2 classes de MS/GS avec un effectif de 75 élèves environ.

Bien grandir

Les choix pédagogiques de l'école sont faits pour permettre aux enfants de grandir de manière harmonieuse, intellectuellement, physiquement et affectivement, dans un cadre bienveillant et structurant. L'école est située dans un cadre boisé, rempli d'arbres et d'espaces verts permettant des activités en extérieur et une pratique d'enseignement dans un espace naturel proche de la classe.

Actualités de l'école :

- L'école a été entièrement rénovée en 2023 : isolation extérieure, huisseries, chauffage géothermie.
- Différents projets et sorties intra ou inter classes rythment l'année : initiation au chant choral, initiation aux rondes et jeux chantés vers les danses traditionnelles, participations aux projets et manifestations mis en place par les acteurs locaux (Grande Lessive, festival photo « Arc'Image », sorties culturelles (Poitiers film festival, musée Sainte-Croix...), sensibilisation à l'environnement (Parc du Deffend, Bois de l'école, jardinage, ...).
- Les enfants apprennent le respect, le partage et l'entraide, par des échanges quotidiens entre les 3 classes de l'école, la pratique d'une pédagogie positive.

Décharge de direction un mercredi sur deux.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Un bus avec une accompagnatrice part directement vers l'école du Bois d'Amour à 8h20 (arrêt rue de l'Ermitage à l'entrée de l'école élémentaire).
- Pour le retour, départ du Bois d'Amour à 16h, arrivée à 16h10 au même arrêt, rue de l'Ermitage. (Plans page 14)



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Benoît Guignon : ape.ermitage.boisamour@gmail.com - 07 86 11 96 37

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h

Mercredi : de 8h45 à 11h45

Accueil des enfants à partir de 8h35

SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE :

À l'école du Bois d'Amour-Ermitage
de 7h30 à 8h35 et de 16h à 18h30

Responsable : Audrey Barragan
05 49 57 27 27 / 06 07 43 44 74

À l'école de l'Ermitage, 35 Route de Ligugé
(ex école maternelle Ermitage)
de 7h30 à 8h20 et de 16h à 18h30

Responsable : Corinne Baillon
05 49 55 43 70 / 06 07 43 33 97

RESTAURATION :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 11h45 à 13h35

Mercredi : 11h45 - 12h45 - 13h30



© Laurence Huvelin-Guérin

9 rue des Érables
05 49 57 27 27
ce.0860544z@ac-poitiers.fr



© Laurence Huvelin-Guérin



Directrice
Stéphanie Straëbler

École élémentaire de l'Ermitage

L'école accueille 7 classes et 1 ULIS
avec un effectif d'environ 155 élèves.

L'école de l'Ermitage regroupe 7 classes en niveaux simples ou doubles, selon le nombre d'élèves. Un regroupement ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) accueille des élèves en situation de handicap. Ces écoliers sont inscrits dans leur classe d'âge mais reçoivent également un enseignement spécialisé et des soins dans le regroupement ULIS.

L'école est équipée d'une salle informatique, d'une bibliothèque, d'une salle d'arts plastiques et d'un gymnase sur place. Chaque classe est dotée d'un tableau interactif.

Accès : un garage couvert est mis à disposition des élèves qui viennent à vélo. Le service de bus scolaire dessert également l'école (conseillé à partir du CE1).

Actualités de l'école :

- L'école dispose d'une **classe en extérieur** (gradins en bois) qui sera utilisable toute l'année et d'un espace d'observation de biodiversité dans la cour appelé « **la Mini Forêt** ».
- L'école est éco-labellisée pour les projets environnementaux et de développement durable.

Décharge de direction le mardi et mercredi.

Scolarisation des élèves en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école de l'Ermitage

L'ULIS accueille un groupe d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives qui nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements. Chaque élève bénéficie de temps de scolarisation dans sa classe d'inscription et au sein d'une salle allouée au dispositif. Cet espace de travail est pensé et aménagé pour accueillir les élèves dans un cadre sécurisant et propice à la concentration et aux apprentissages. La coordonnatrice d'ULIS est une enseignante spécialisée. Elle travaille avec une Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap (A.E.S.H) et en lien étroit avec l'équipe pédagogique et les intervenants du SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile) qui disposent également de locaux au sein de l'école.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Benoît Guignon : ape.ermitage.boisamour@gmail.com - 07 86 11 96 37



28 rue de l'Ermitage
05 49 57 14 02
ce.0860749X@ac-poitiers.fr

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Lundi, mardi et jeudi :

de 9h à 12h et de 13h45 à 16h15

Mercredi : de 9h à 12h

Vendredi : de 9h à 12h et de 13h45 à 15h15

Accueil des enfants à partir de 8h50

SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE

Lundi, mardi et jeudi :

de 7h30 à 8h50 et de 16h15 à 18h30

Mercredi : de 7h30 à 8h50

Vendredi : de 7h30 à 8h50 et de 15h15 à 18h30

RESTAURATION :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h à 13h35

Mercredi : 12h - 12h45 - 13h30

TRANSPORT SCOLAIRE

Desserte quotidienne aller et retour
(voir page 14 et site internet de la Ville).

- Le matin, départ de Chantejeau à 8h33 et arrivée à 8h55 à l'école de l'Ermitage.
- Le soir, départ de l'école à 16h20 (15h20 le vendredi et 12h05 le mercredi) et arrivée à 16h30 (15h30 le vendredi et 12h15 le mercredi) à Chantejeau.

AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs fonctionne trois soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi) dans les locaux de l'école et est assurée par des bénévoles. Les enfants sont choisis par l'équipe enseignante.

Contact : Christiane Straëbler
Tél. 06 85 93 14 65





Directeur
Franck Lochon

École élémentaire Irma Jouenne

L'école accueille 6 classes avec un effectif d'environ 140 élèves du CP au CM2.

Situation géographique et ateliers extérieurs :

L'école Irma Jouenne est située près du centre-bourg, avec la bibliothèque municipale, des salles d'expositions, en bordure d'une zone boisée, à côté d'un parc, d'un club informatique et d'un gymnase, proche de la base de kayak et de la salle de spectacle de la Hune avec son studio de danse.

Cette proximité d'équipements divers **encourage grandement les déplacements pédestres et facilite diverses pratiques sportives** (kayak, cirque, sport en salle, randonnées), **ateliers artistiques** (danse, chant) et **activités culturelles** (animations avec la bibliothèque, visites d'expositions).

Équipement : l'école est **récente et fonctionnelle**, avec un **équipement informatique performant**.

Accès : le service de transport scolaire dessert l'école.

Actualité : d'ici fin 2024 seront installées dans la cour 2 structures de jeux et 2 nouvelles tables.

Décharge de direction le mardi et le mercredi.



52 route de Poitiers
05 49 88 42 10
ce.0860542X@ac-poitiers.fr

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h

Mercredi : de 8h45 à 11h45

Accueil des enfants à partir de 8h35

SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE :

De 7h30 à 8h35 et de 16h à 18h30

Responsable : Angélique Noel

05 49 88 45 08 / 06 30 44 60 27

RESTAURATION :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
11h45 à 13h35

Mercredi : 11h45 - 12h45 - 13h30

TRANSPORT SCOLAIRE

Desserte quotidienne aller et retour (voir page 14 et sur le site internet de la Ville).

- Le matin, départ à 8h00 de l'arrêt George Sand et arrivée à 8h32 à l'école Irma Jouenne.
- Le soir, départ de l'école à 16h10 et arrivée à 16h45 à l'arrêt George Sand.
- Le mercredi midi, départ à 11h55 et arrivée à 12h35 à l'arrêt George Sand.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Julien Dombre, Président : apeirmajouenne@gmail.com - 06 78 14 64 59

Que fait-on durant la pause méridienne ?

La pause méridienne à Saint-Benoît dure deux heures durant lesquelles nous souhaitons que les enfants prennent leur temps.

Ils ne sont pas pressés au restaurant scolaire, peuvent manger en toute sérénité, dans le calme. Dans le cadre de la réforme du temps scolaire et du projet éducatif territorial, la commune a mis en place des temps d'activités périscolaires (TAP) dans les écoles élémentaires.

Les TAP, qu'est-ce que c'est ?

La mairie propose, épaulée par les associations de Saint-Benoît, des activités de loisirs, d'éveil et de découverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi, avant ou après le déjeuner. Créations végétales, sophrologie ludique, couture, multisport, danse, tennis...

Ces animations n'ont pas de caractère obligatoire et sont facturées aux familles selon le tableau ci-dessous.

Ce sont des créneaux d'environ 45 minutes. L'encadrement est confié à des animateurs qualifiés.

Pour ceux qui ne souhaitent pas participer à ces activités, bien entendu, le personnel communal est présent et veille sur eux.

Prix du cycle d'activités périscolaires (6 à 8 semaines)	Tarifs
Le tarif du cycle varie en fonction du quotient familial de chaque foyer	
Enfant de Saint-Benoît - 1 ^{re} tranche quotient familial < 600 €	4 €
Enfant de Saint-Benoît - 2 ^e tranche 600 € ≤ quotient familial < 800 €	6 €
Enfant de Saint-Benoît - 3 ^e tranche 800 € ≤ quotient familial < 1 000 €	8 €
Enfant de Saint-Benoît - 4 ^e tranche quotient familial ≥ 1 000 €	10 €



© Xavier Favreau

Temps d'activités périscolaires

Contact Claire Poirier,
Coordinatrice des activités durant le temps périscolaire
Tél. 05 49 51 68 40



Activités extra-scolaires

Pour passer de bons moments les mercredis et pendant les vacances, la Ville de Saint-Benoît propose pour les enfants :

L'A.N.C.R.E.

L'A.N.C.R.E (Association Nature Culture Rencontres Echanges) est une association qui accueille les jeunes de 11 à 17 ans inclus durant leurs temps de loisirs. Son objectif est de permettre aux jeunes de se rencontrer et de partager des activités variées et des séjours.

L'A.N.C.R.E n'est pas seulement une association où l'on consomme de l'activité mais elle permet aussi aux jeunes de réaliser des actions tout au long de l'année : aide au transport de plantes pendant les Fleurs de Mai, tenue de stands au Marathon du Futuroscope, service lors du Noël des seniors à la Hune, emballage des paquets cadeaux à Leclerc en décembre, Saint-Benoît Clean up day...

Lorsque les jeunes participent à des actions, ils gagnent des points qui sont ensuite déduits du prix de leurs activités.

Contacts : Local de l'A.N.C.R.E, 13 route de Poitiers
Ouvert le mercredi de 13h30 à 17h30 et un vendredi soir par mois en période scolaire. Durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 et certains soirs.

Directrice : Claire Poirier

Siège social : A.N.C.R.E, 11 rue Paul Gauvin 86280 Saint-Benoît
Tél. 05 49 51 68 40 - E-mail : ancre@saintbenoit86.fr

Président : Yann Brière



© Animateurs de l'A.N.C.R.E.

Atelier cuisine avec l'A.N.C.R.E.

L'accueil de Loisirs Multisports de Saint-Benoît

Géré par le Comité départemental de volley-ball, l'Accueil de Loisirs Multisports de Saint-Benoît est ouvert pendant les vacances scolaires pour les enfants de 6 à 13 ans.

Accueil à partir de 8h jusqu'à 18h - Encadrement par des professionnels diplômés (BAFA, BAFD et Brevet d'État)

Site du comité départemental de volley-ball : www.cd86vb.fr

Accueil de Loisirs Multisports :

Salle des Sports du Gravion, 58 bis route de Poitiers 86280 Saint-Benoît

Tél. 05 49 54 87 15 - E-mail : cd86vb@wanadoo.fr

Il est recommandé de réserver - Inscription en ligne sur :

<https://cd86vb.sejours-stages.fr/>

L'accueil de Loisirs du Domaine de Givray

Situé sur le domaine de Givray à Ligugé, l'accueil de Loisirs de Givray est géré par la commune de Ligugé. La structure propose de multiples activités et des camps de loisirs pour les 3-13 ans : les mercredis et pendant les vacances scolaires. La commune de Saint-Benoît assure l'accompagnement et le transfert des enfants gratuitement le mercredi uniquement.

Mairie de Ligugé : Place du Révérend Père Lambert 86240 Ligugé

Tél. 05 49 55 21 24 - E-mail : contact.mairie@liguge.fr

Site de Ligugé : www.liguge.fr/0nglet_vie_scolaire

Pour toute information : Le service d'action sociale et aide sociale de la Mairie de Saint-Benoît

Tél. 05 49 37 44 05 - social@saintbenoit86.fr



Directeur des
services périscolaires
Xavier Favreau

Services périscolaires



Cuisine du restaurant scolaire
de l'Ermitage

La restauration scolaire

Les repas servis aux enfants sont confectionnés sur chacun des sites.

Cela permet à la Ville de Saint-Benoît de proposer aux plus jeunes une alimentation

diversifiée, et, autant que possible, locale et biologique (loi Egalim).

Le coût de revient d'un repas est de 12€. Les tarifs appliqués (de 2,16 € à 5,51 €) sont déterminés en fonction de votre Quotient Familial (QF). Le QF est à fournir à M^{me} Christelle Delage (responsable des affaires scolaires et périscolaires) à la mairie, au plus tard 15 jours après la rentrée scolaire.

Cette année encore, une aide de l'État nous permet d'appliquer une tarification sociale : le repas à 1€ pour les familles dont le QF est inférieur à 600 €.

Malgré le contexte économique actuel, marqué par une forte inflation aussi bien pour les aliments que pour les fluides, la commune a décidé cette année de ne pas augmenter les tarifs de restauration pour vos enfants.

Plan d'Accueil Individualisé (PAI). Si votre enfant est atteint d'une maladie, d'une allergie alimentaire, ou d'autre trouble nécessitant une adaptation de son accueil en collectivité, vous devez avertir au plus tôt le directeur ou la directrice de l'école et le directeur des services périscolaires, Monsieur Xavier Favreau. Le cas échéant, un PAI sera mis en place pour l'enfant.



Restauration scolaire à l'école de l'Ermitage

Tranches de ressources	Tarifs
Si quotient familial < 600 €	1,00 €
Si 600 € ≤ quotient familial < 700 €	2,16 €
Si 700 € ≤ quotient familial < 800 €	2,95 €
Si 800 € ≤ quotient familial < 900 €	3,52 €
Si 900 € ≤ quotient familial < 1 000 €	3,96 €
Si 1 000 € ≤ quotient familial < 1 100 €	4,41 €
Si 1 100 € ≤ quotient familial < 1 200 €	4,73 €
Si 1 200 € ≤ quotient familial < 1 400 €	5,14 €
Si 1 400 € ≤ quotient familial < 1 600 €	5,19 €
Si 1 600 € ≤ quotient familial < 1 800 €	5,29 €
Si 1 800 € ≤ quotient familial < 2 000 €	5,40 €
Si quotient familial ≥ 2 000 €	5,51 €

Les garderies périscolaires

Dans chacune des écoles, une garderie du matin et une garderie du soir sont mises en place. Elles ouvrent à 7h30 le matin, et ferment le soir à 18h30 (13h30 les mercredis après le service de restauration). Merci de prévenir la responsable de garderie en cas de retard. En cas de manquement, un tarif supplémentaire de 10€ sera appliqué.

Les inscriptions ont lieu lors de la rentrée scolaire, à la mairie auprès de madame Delage.

Garderies périscolaires des écoles publiques	Tarifs
Garderie maternelle et élémentaire Irma Jouenne & garderie maternelle du Bois d'amour du matin (7h30 à 8h35)	2,12 €
Garderie maternelle Ermitage du matin (7h30 à 8h20)	2,12 €
Garderie élémentaire Ermitage du matin (7h30 à 8h50)	2,12 €
Garderie élémentaire Ermitage du matin (8h30 à 8h50)	0,87 €
Garderie du soir (avec goûter jusqu'à 17h30)	2,97 €
Garderie du soir au-delà de 17h30	2,12 €
Heure supplémentaire débutée (après 18h30)	10 €



Garderie



Responsable du service scolaire et périscolaire
Christelle Delage
c.delage@saintbenoit86.fr
05 49 37 44 08 - 06 70 51 47 75

Les écoles et le budget municipal

La Ville de Saint-Benoît investit pour ses écoles, elle s'attache à rendre les bâtiments scolaires fonctionnels, agréables et sûrs. Elle participe à l'achat des fournitures scolaires et aux frais de sorties pédagogiques. Un bilan énergétique a été fait pour chaque site et sera pris en compte pour l'amélioration des bâtiments.

La Ville de Saint-Benoît a accordé les crédits suivants aux écoles communales pour 2024 :

Investissements et frais de fonctionnement (inscrits au budget 2024)	Montant (€)
Fournitures scolaires	20 538
Frais de transport et sorties pédagogiques	13 105
Activités culturelles, sportives et cours informatique. Classe Découverte (La Ville attribue chaque année un budget à chaque école, puis chaque directeur choisit les activités.)	21 280
Achat de matériel pédagogique	9 880
Création self-service Ermitage	480 000
Travaux divers sur les bâtiments	147 900
City Stade Ermitage (si subventions)	70 000

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Les ATSEM sont employés par la mairie et ne peuvent se substituer aux enseignants : membres à part entière de la communauté éducative, ils accompagnent avec bienveillance le parcours des écoliers.



ATSEM École maternelle du Bois d'Amour-Ermitage



ATSEM École maternelle Irma Jouenne.



Service minimum en cas de grève

Lorsque le taux d'enseignants grévistes est inférieur à 25 %, le service d'accueil est organisé par les enseignants de l'école. En cas de taux égal ou supérieur à 25 %, la commune met en place un service minimum d'accueil gratuit uniquement pendant le temps scolaire. La mairie communique une note d'information par E-mail aux parents, d'où l'importance de communiquer son E-mail lors de l'inscription de l'enfant. Les garderies périscolaires sont maintenues au tarif habituel.



Directrice de l'action sociale
Rachelle Figueroa

Et avant 3 ans ?



Relais Petite Enfance « Les Lucioles »

© Aurélie Meader

Relais Petite Enfance

« LES LUCIOLES » en partenariat avec Ligugé

Le Relais Petite Enfance est un service municipal gratuit. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de rencontres pour les parents, les assistants maternels et les enfants.

On y écoute vos questionnements concernant la garde de votre enfant, on vous fournit la liste du département des assistants maternels, vous informe dans vos démarches administratives et vous oriente vers les instances spécialisées.

Le Relais Petite Enfance est ouvert sur les périodes scolaires et la moitié des vacances scolaires sur les horaires suivants :

- Mardi et vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 8h à 12h

Des RDV physiques sont possibles à la mairie de Saint-Benoît ou de Ligugé.

Relais Petite Enfance « Les Lucioles »

Responsable : Mme Aurélie Meader
11 Rue Paul Gauvin 07 85 07 55 15
rpe@saintbenoit86.fr



© Rachelle Figueroa

Crèches

LA CRÈCHE « LES P'TITES CANAILLES »

La crèche « Les P'tites Canailles » est un établissement communal qui accueille les

enfants de 2 mois 1/2 à trois ans révolus, dans des locaux spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits et adaptés à leurs besoins.

Les places sont réservées en priorité aux habitants de Saint-Benoît.

Pouvant accueillir jusqu'à 35 enfants, elle propose plusieurs modes de garde :

- L'accueil régulier
- L'accueil occasionnel : c'est la solution ponctuelle sur un minimum de 2 heures et par demi-journée (sans justificatif d'activité) ; soit en cas d'urgence (accident, décès, accouchement, etc.) pour une journée renouvelable une fois.

Le tarif de la crèche est défini en fonction des revenus et de la charge familiale selon le barème de la CNAF.

LA CRÈCHE « LES POLISSONS »

D'une capacité de 40 places, la structure « Les Polissons » est gérée par l'association éponyme dont le but est d'aider les parents à concilier leur vie professionnelle et familiale. Les enfants sont pris en charge en accueil régulier mais également en accueil occasionnel avec un minimum de 2 heures afin de leur permettre de profiter pleinement de la structure.

Cet établissement accueille uniquement les enfants de 10 semaines à 4 ans dont l'entreprise des parents ou leur commune d'habitation a signé une convention avec l'association. Les salariés de la Polyclinique, de la clinique Saint-Charles, de la clinique Fief de Grimoire et les habitants de Saint-Benoît ayant des contraintes d'horaires atypiques, sont prioritaires.

La Ville de Saint-Benoît est partenaire de cette association pour l'accueil de ses enfants à hauteur d'un quota de 10 000 heures par an. Les tarifs sont fixés en fonction d'un barème national défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales tenant compte des revenus et du nombre d'enfants de la famille.

HORAIRES

Du lundi au vendredi :
de 7h45 à 18h15

**Fermeture : 4 semaines en été ;
1 semaine 1/2 en hiver, le pont de l'Ascension**

CONTACT

Crèche « les P'tites Canailles »

Directrice : Bénédicte Névo
2 Rue du Coq Hardi
05 49 37 38 37
lespetitescanailles@saintbenoit86.fr



HORAIRES

Du lundi au vendredi :
de 6h30 à 20h30

**Fermeture : 4 semaines en été,
une semaine à Noël et le pont de l'Ascension**

CONTACT

Crèche « Les Polissons »

Responsable : Yannick Veillon
14 allée des anciennes serres
05 49 62 52 35
les-polissons@orange.fr





Responsable de
la bibliothèque
Laure Olivier



Bibliothécaire
jeunesse
Priscille Ritaine

Bibliothèque

Saint Benoît

HORAIRES

Lundi : de 14h à 18h

Mercredi : de 9h30 à 12h30
et de 14h à 18h

Samedi : 9h30 - 12h30

*Fermeture : 3 semaines en été,
1 semaine à Noël et le pont de
l'Ascension.*

Bibliothèque municipale

Au cœur du centre-ville de Saint-Benoît, la bibliothèque municipale est aménagée sur deux espaces.

La section adulte est située au rez-de-chaussée et la section jeunesse est au 1^{er} étage. Elle possède un fonds de plus de 13 000 références. Elle est également abonnée à plusieurs magazines, disponibles à l'emprunt.

Des temps fort rythment l'année : lectures publiques, signatures d'auteurs, rencontres...

L'abonnement, valable un an, est obligatoire pour emprunter un livre à domicile. La carte d'abonnement est délivrée lors de la première inscription, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Chaque lecteur peut emprunter 6 documents pour trois semaines.

Abonnement individuel : gratuit jusqu'à 18 ans et pour les étudiants de moins de 25 ans, gratuit pour les demandeurs d'emploi ; 15 € pour les adultes.

Proposé par le département de la Vienne, l'accès à la plateforme numérique est gratuit : lireenvienne.fr



Section jeunesse

© Priscille Ritaine

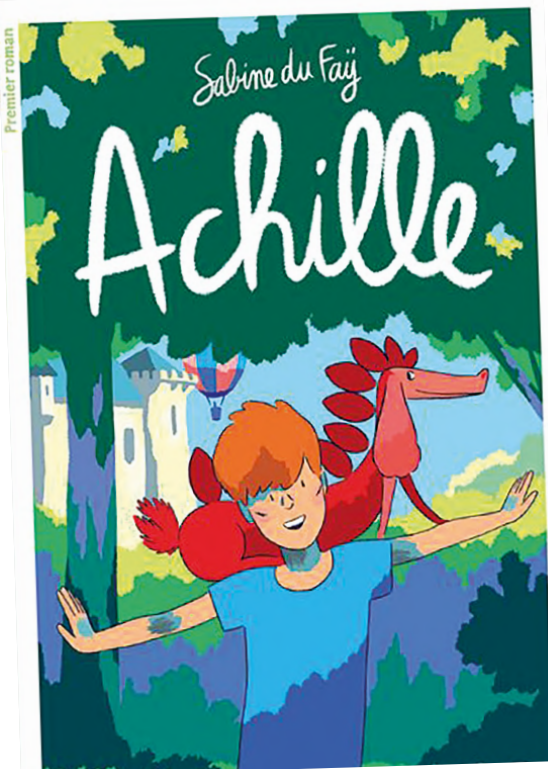
CONTACT

3 Impasse du Prieuré

Tél. 05 49 52 92 82

bibliotheque@saintbenoit86.fr

www.bibliotheque.saintbenoit86.fr



Sabine du Faÿ
a remporté le prix littéraire 2024 avec
« Achille ».

Le prix littéraire de la Ville de Saint-Benoît

Chaque année la bibliothèque municipale organise le Prix Littéraire, en collaboration avec les classes de CE2 des écoles de la ville pour récompenser l'auteur d'un ouvrage dédié aux jeunes lecteurs.

Les élèves ont 5 mois pour lire la sélection et choisir leur livre préféré.

Oskar habite chez ses grands-parents dans un vieux château car ses parents, aventuriers, parcourent le monde. Un jour, ils lui ramènent de leur voyage en Patagonie, un petit animal étrange, un lucitrodon... Achille écrit par Sabine Du Faÿ.

En partenariat avec les écoles, les bibliothécaires animent les accueils de classes et accompagnent les enseignants pour la promotion du livre et de la lecture. De la petite section de maternelle au CM2, chaque niveau peut s'initier au plaisir de lire !

Transports scolaires

Comment obtenir la carte de bus ?

L'abonnement annuel est de 108 € pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Il sera possible d'avoir un abonnement par trimestre en cas d'arrivée ou de départ de l'école en cours d'année (abonnement au trimestre : 36 €).

La carte de bus est délivrée par le service des affaires scolaires et périscolaires.

Elle est indispensable pour monter dans le bus. Pour récupérer cette carte, il suffit de prendre rendez-vous avec Christelle Delage en appelant au 05 49 37 44 08.

Elle sera délivrée contre un règlement de 108 € (soit par chèque à l'ordre de Régie du transport scolaire Saint-Benoît, soit en numéraire, paiement à la mairie) et une photo d'identité récente de l'enfant.



Photo d'identité

Nom

Prénom

École

Saint-Benoît
une ville-jardin extraordinaire

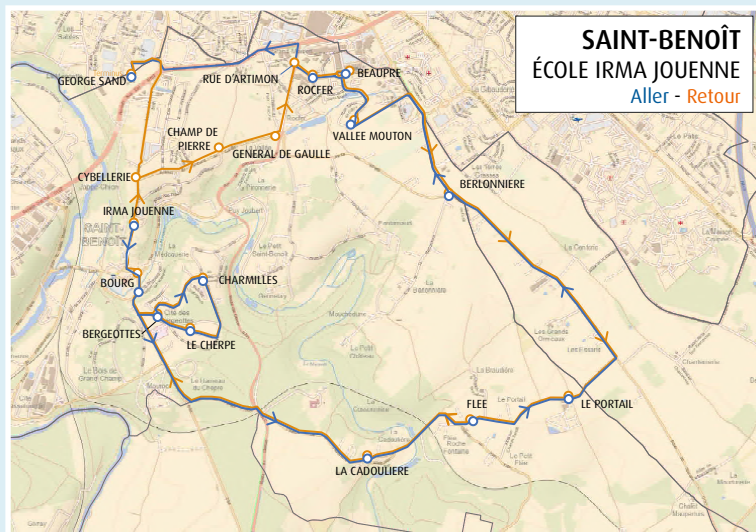
Prix du Transport scolaire	Tarifs
Abonnement annuel	108 €
Abonnement pour deux trimestres (sur justificatif)	72 €
Abonnement pour un trimestre (sur justificatif)	36 €
Ticket à la journée (aller/retour)	2 €
Ticket au voyage	1 €
Renouvellement de carte suite à perte, vol ou détérioration	10 €

Renseignements

Accueil, informations, conseils et vente des abonnements : pour bien voyager sur les lignes scolaires de Saint-Benoît, vous pouvez consulter le site internet de la Ville ou contacter madame Christelle Delage au 05 49 37 44 08 ou 06 70 51 47 75 sur rendez-vous uniquement.

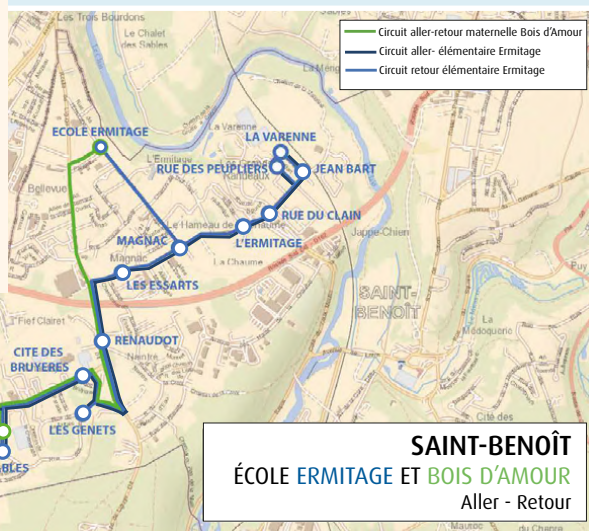
Nous rappelons aux parents que les enfants des écoles élémentaires doivent être autonomes pour prendre le bus. Le personnel des écoles élémentaires ne pourra en aucun cas être tenu responsable une fois l'élève sorti de l'école.

Écoles maternelle et élémentaire Irma Jouenne



Plans des trajets scolaires

École élémentaire de l'Ermitage et école maternelle du Bois d'Amour-Ermitage



Infrastructures culturelles et sportives

Retrouvez le descriptif des équipements culturels et sportifs sur le site de Saint-Benoît :
www.ville-saint-benoit.fr/visiter/loisirs-et-activites



Promenade en canoë

City stade :

Rue des Buis, secteur des Bergeottes.

Accès libre.

- 1 terrain de 12 x 25 m en gazon synthétique
- 2 buts
- 2 panneaux de basket
- 2 poteaux multifonctions porte-filets
- 2 couloirs d'athlétisme en périphérie.

Courts de tennis en plein air ou en salle :

Salle du Gravion, Hall de tennis à Chantejeau, Les Bergeottes.

Réservation et location auprès du club de tennis au 05 49 88 48 59.

Sentier de la Vallée des Légendes :

Avec l'application mobile gratuite « la Vallée des Légendes », venez découvrir les légendes picto- charentaises tout en vous baladant près de chez vous.

Parcours Terra Aventura :

Une chasse au trésor grandeur nature à faire seul(e), en famille, ou avec ses amis, lors d'une promenade où vous redécouvrirez le patrimoine de façon ludique en répondant à des énigmes. Une nouvelle aventure avec **les Poï'z** !

Renseignements : Office de Tourisme de Saint-Benoît.

Tél. 05 49 47 44 53.

tourisme@saintbenoit86.fr ou terra-aventura.fr

Sentiers pédestres balisés :

Entrée du Parc Saint-Nicolas, avenue de Lorch.

Le sentier de la vallée du Miosson (8 km - 2 h30)

Le sentier de la vallée du Clain (9 km - 3 h)

Le sentier Jean Lebon (16 km - 4 h)

Le sentier de la Vallée des arbres (2,8 km - 1h30)

Accès libre. Rando-fiches gratuites, disponibles à l'Office de Tourisme de Saint-Benoît.

Boulodromes :

Parc Saint-Nicolas. Accès libre.

Route de Passelourdain

Route du Château d'eau

Naintré.



Salle de spectacles La Hune

La Hune :

salle de spectacles, studio de danse, salles de musique :

1 avenue du Champ de la Caille.

Salle des sports du Gravion :

route de Poitiers.

Stades :

les stades de la Varenne, stade du Prieuré.

Base de canoë-kayak :

École Française de canoë-kayak label *** :

Le Moulin, avenue de Lorch.

Tél. 05 49 52 98 64 ou 06 81 27 59 06.

Parcours d'orientation de la Varenne :

départ de la salle André Coquema.



Office de Tourisme

À l'Office de Tourisme de Saint-Benoît, retrouvez tous les renseignements sur les activités de Saint-Benoît ainsi que la billetterie pour les spectacles de la Hune.

Contact : Office de Tourisme de Saint-Benoît et Grand Poitiers : 05 49 47 44 53

120 associations à votre service

Avec plus de 120 associations actives, le tissu associatif se porte bien à Saint-Benoît et nous leur devons une grande part de la **dynamique sociale de la cité**.

Si vous souhaitez adhérer ou vous impliquer dans l'une d'entre elles : liste complète sur l'annuaire ou sur le site de la Ville : www.ville-saint-benoit.fr/annuaire/associations

Le Forum des Associations

Début septembre, les associations de Saint-Benoît se donnent rendez-vous, salle de La Hune, au Forum des Associations pour se présenter et proposer aux habitants de participer aux multiples activités culturelles, sportives, humanitaires... existantes sur la commune.

Organisé par le Bureau des Associations, il aura lieu **le samedi 7 septembre 2024, de 9h à 17h, en journée continue**.

L'inauguration officielle du Forum a lieu à 11h30 dans le hall de La Hune, au 1 avenue du Champ de la Caille 86280 Saint-Benoît.

Entrée libre
Possibilité de restauration

Contact : Laure Olivier,
Bureau des Associations,
Tél. 05 49 52 92 82
associations@saintbenoit86.fr



Forum des Associations à la Hune

© Mairie de Saint-Benoît

L'accueil des nouveaux habitants par le Conseil Municipal s'effectuera le samedi 7 septembre 2024 au matin, salle de la Hune. Il permettra aux nouveaux venus de découvrir la ville et son cadre de vie.

Calendrier et vacances de l'année scolaire 2024-2025

Rentrée scolaire 2024

Lundi 2 septembre 2024

Vacances de la Toussaint 2024

Du samedi 19 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024

Vacances de Noël 2024

Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025

Vacances d'hiver 2025

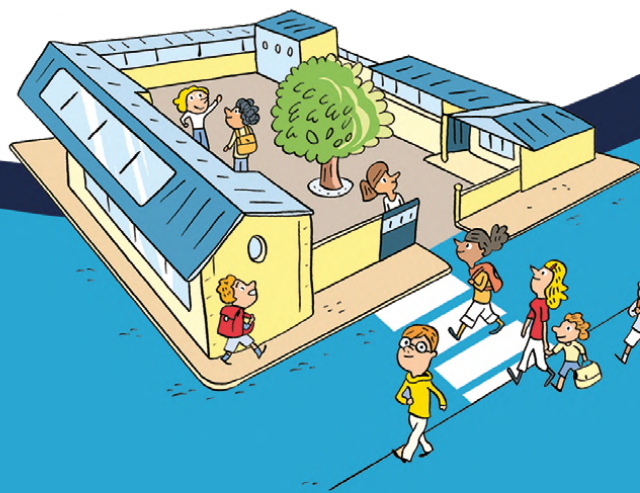
Du samedi 22 février 2025 au dimanche 9 mars 2025

Vacances de printemps (Pâques) 2025

Du samedi 19 avril 2025 au dimanche 4 mai 2025

Fin des cours :

Vendredi 4 juillet 2025



Saint-Benoît



une ville-jardin extraordinaire!

